Vos démarches administratives
CIMETIÈRE

La Ville vous propose de retrouver les informations nécessaires pour procéder à votre demande d’achat, de renouvellement, de renseignements concernant une concession mais également les démarches à effectuer lors du décès d’un proche.

La ville de Beaufort-en-Anjou dispose de deux cimetières, le premier rue des Seillandières à Beaufort-en-Vallée et le second route de Fontaine-Guérin à Gée.

Un outil pour faciliter vos recherches.
Soucieuse d’apporter une réponse immédiate et de faciliter la recherche aux familles des défunts, la ville s’est dotée d’un logiciel de gestion des cimetières.
Très simple d’utilisation, ce service en ligne vous permet de l**ocaliser la tombe d’un proche sur un plan, de consulter les tarifs et le règlement intérieur**, mais également de nous faire remonter une information.

Coordonnées
Service État civil de la mairie
16, rue de l’Hôtel de ville – Beaufort-en-Vallée
49250 Beaufort-en-Anjou
02 41 79 74 60

L’acquisition d’un emplacement est autorisée à toute personne domiciliée ou décédée à Beaufort-en-Anjou. La demande se fait auprès du service état civil de la mairie dont dépend le cimetière. La demande de renouvellement se fait également auprès de la mairie dont dépend le cimetière, dans les 2 ans suivant l’échéance de la concession.

Trois types de concession se distinguent :
Une concession individuelle est réservée à la personne pour laquelle elle a été acquise.
Une concession collective est réservée aux personnes désignées dans l’acte de concession.

Cimetière et perte d’un proche

Une concession familiale est réservée à son titulaire initial et aux membres de sa famille.

Plusieurs durées de concession peuvent être accordées :
Concession temporaire (15 ans),
Concession trentenaire (30 ans),
Concession cinquantenaire (50 ans),

Tarifs fixés par le conseil municipal : cliquez ici.

Service État civil de la mairie
16, rue de l’Hôtel de ville – Beaufort-en-Vallée
49250 Beaufort-en-Anjou
02 41 79 74 60
En savoir plus : cliquez ici

Certaines démarches doivent être effectuées rapidement (organisation des obsèques notamment). Dans les semaines qui suivent, il faut informer les différents organismes concernés par le décès, avant de déclencher le règlement de la succession.
En savoir plus : cliquez ici

Un guide du décès pour vous aider à accomplir quelles formalités lors du décès d’un proche
Vous venez de perdre un proche. Un guide d’information est là pour vous aider dans vos démarches. Les questions posées permettront de vous proposer une information adaptée à ce que vous recherchez. Vos réponses ne seront ni conservées ni communiquées.
Guide du décès : cliquez ici

Opérateurs funéraires à Beaufort-en-Anjou
Contactez la mairie au 02 41 79 74 60.